

Bilan annuel

Janvier 2024

**Mise en œuvre et révision du SAGE Adour amont
Bilan d'activité 2023**

Action menée avec le concours financier de :



Tables des matières

LES POINTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023	4
PRIORITES DE TRAVAIL DEFINIES EN DEBUT D'ANNEE	4
VIE DE LA CLE	5
<i>Réunions des instances de la CLE</i>	5
GARANTIR LA COMPATIBILITE AU PAGD ET LA CONFORMITE AU REGLEMENT DU SAGE	7
<i>Les avis rendus</i>	8
<i>L'accompagnement des porteurs de projet sur le territoire</i>	9
POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE ADOUR AMONT	11
<i>Axe 1 : Assurer une cohérence inter-SAGE</i>	11
<i>Axe 2 : Accompagner et coordonner localement l'atteinte des objectifs du SAGE</i>	11
<i>Axe 3 : Communiquer sur le SAGE et les enjeux du territoire</i>	12
REVISION DU SAGE ADOUR AMONT	14
<i>Construction d'un état des lieux – diagnostic partagé</i>	14
<i>Organisation d'une journée dédiée aux plans d'eau</i>	16
<i>Intégration du Louts au périmètre du SAGE Adour amont</i>	16
<i>Permettre à la CLE de disposer des moyens de ses ambitions</i>	17
BILAN DE L'AVANCEMENT SUR LES PRIORITES DEFINIES EN DEBUT D'ANNEE	18
REPARTITION DU TEMPS EN 2023 PAR MISSION	20
LES PERSPECTIVES POUR 2024	20
ANNEXE 1 - ÉTAT DES REUNIONS TENUES PAR LA CLE, SES DIVERSES INSTANCES ET L'ANIMATION DU SAGE EN 2023	21
ANNEXE 2 – LISTE DES DOSSIERS D'AUTORISATION ET DE DECLARATION	25

Les points marquants de l'année 2023

L'année 2023 a été marquée par le lancement des commissions géographiques, dans le cadre de la révision du SAGE, ayant abouti à la validation de l'état des lieux-diagnostic du SAGE révisé fin septembre 2023. En parallèle de cette co-construction du futur SAGE, des démarches complémentaires plus administratives ont été déployées, notamment des réflexions sur l'opportunité d'étendre le périmètre du SAGE pour y intégrer le bassin du Louts et le montage d'un partenariat politique, technique et financier entre la structure porteuse du SAGE et les collectivités locales, afin de renforcer l'équipe d'animation autour de missions d'accompagnement des territoires à l'intégration des enjeux eau dans leurs projets. Cela permettra une meilleure articulation entre la poursuite de la mise en œuvre du SAGE approuvé en 2015 et la révision du SAGE, en apportant une plus-value locale à l'outil SAGE.

En parallèle, le déploiement d'actions de la communication a été lancé. Il nécessite d'être approfondi en 2024 par le montage d'une stratégie annuelle spécifique. Certains membres de la CLE et partenaires n'ont néanmoins pas attendu pour se faire le relai d'actions de communication, à différentes échelles et y compris auprès du grand public.

Priorités de travail définies en début d'année

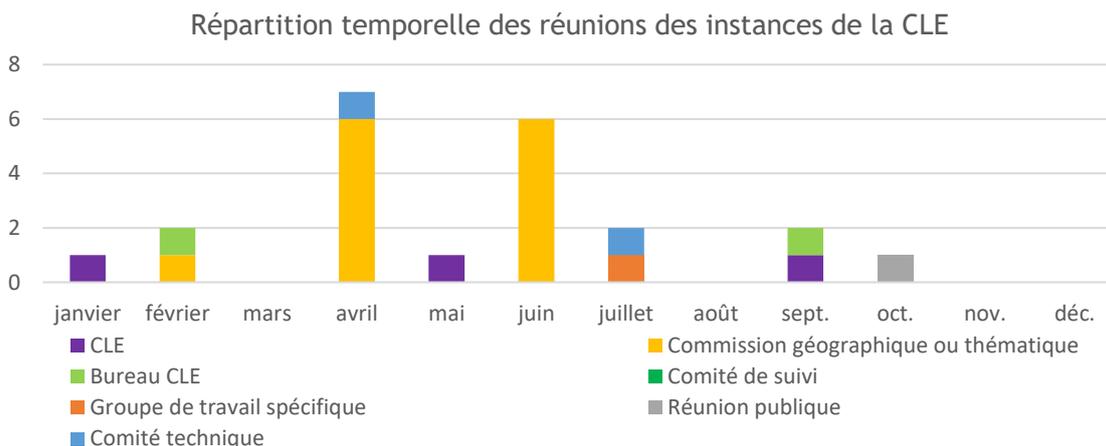
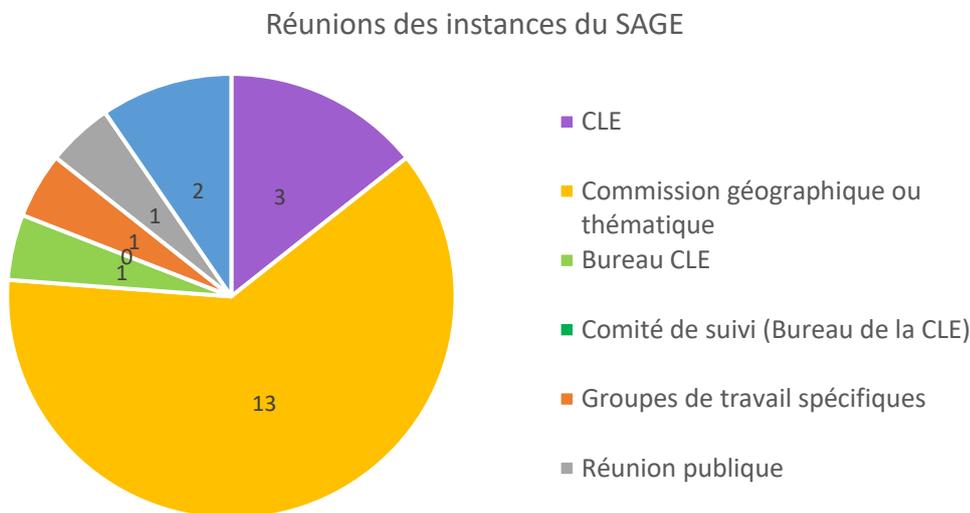
Les priorités de travail définies par la CLE pour l'année 2023 étaient :

- **l'accompagnement à la compatibilité de projets au SAGE :**
 - appui aux porteurs de projet et de documents d'urbanisme pour assurer la compatibilité au SAGE,
 - préparation des avis rendus par la CLE.
- **la poursuite de la révision du SAGE :**
 - lancement des commissions géographiques,
 - rédaction d'un état des lieux-diagnostic partagé voire validation de celui-ci,
 - organisation d'une réunion d'informations dédiée aux plans d'eau,
 - suivi de l'avancement des réflexions sur l'agrandissement éventuelle du périmètre du SAGE.
- **la poursuite des actions de communication et de coordination des acteurs locaux :**
 - définition d'un plan de communication annuel en Bureau élargi ;
 - déploiement des actions identifiées dans la stratégie de communication et le plan de communication annuel.
- **la poursuite de projet déjà engagés :**
 - avancement du projet de territoire pour la gestion de l'eau (finalisation).
- **la coordination des acteurs locaux :**
 - organisation d'une journée à destination des syndicats d'eau potable,
 - réunion annuelle avec les syndicats de rivière,
 - pilotage d'une réunion de coordination des actions de lutte contre l'érosion des sols sur le secteur Chalosse-Tursan, en lien avec le PCAEt.

Vie de la CLE

Réunions des instances de la CLE

L'ensemble des réunions tenues en 2023 se trouvent en annexe 1.



L'année 2023 a été marquée par une dynamique des instances articulée autour de la révision du SAGE, notamment à travers les commissions géographiques et les CLE. En revanche, les réunions du Bureau ont été particulièrement rares, non pas du fait de l'absence d'avis mais du fait de leur traitement par courriel au regard du rythme des réunions organisées. Les aspects politiques de pilotage de la révision à travers les commissions géographiques ont pour partie été basculés dans des réunions dédiés aux élus référents des commissions géographiques, n'apparaissant pas dans le graphe ci-dessous. Ces échanges entre élus référents des commissions géographiques ont été à l'origine de plusieurs actions de communication autour de la révision du SAGE (articles de presse, réunion publique en partenariat avec des associations de citoyens locales, etc.). Il convient de souligner le rôle central des élus dans la dynamique du SAGE en 2023.

A noter que les aspects de procédures administratives liées à la révision du SAGE et l'opportunité d'intégrer le bassin du Louts au SAGE Adour amont ont conduit à réunir à plusieurs reprises le comité technique.

- **La commission locale de l'eau**

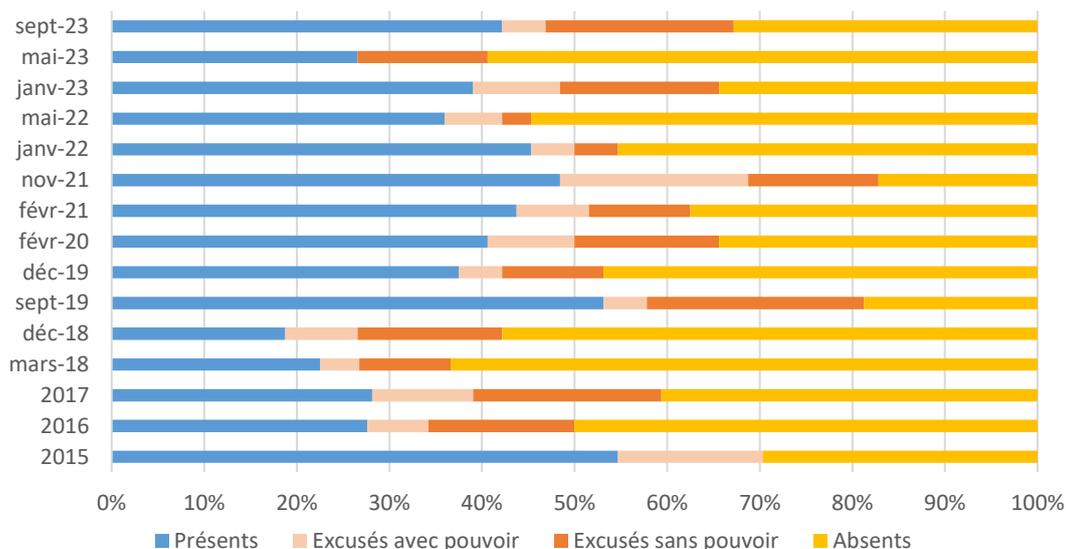
La CLE s'est réunie trois fois en 2023 : la CLE de janvier était dédiée à la mise en œuvre du SAGE, celle de mai à un partage de retours d'expériences et d'actions menées sur le territoire par les syndicats de bassin versant, généralement en partenariat avec d'autres acteurs locaux, et celle de septembre était dédiée à la révision du SAGE Adour amont.

La CLE de janvier a ainsi porté sur la rétrospective de l'étiage 2022, la restitution des résultats de l'étude du diagnostic de l'assainissement non collectif et sur la validation du bilan de l'animation du SAGE de 2022 et la définition des perspectives 2023.

Les actions valorisées lors de la CLE de mai 2023 portaient sur l'espace rivière et sur le bassin versant ont été évoquées à travers de la replantation de haies, des recharges sédimentaires d'affluents de plaine, des restaurations d'annexes fluviales et sur l'intérêt d'une prélocalisation des zones humides pour travailler sur les écoulements du bassin.

Enfin, la CLE de septembre a porté sur la validation de l'état des lieux - diagnostic du SAGE révisé et sur le choix de la CLE d'intégrer le Louts à la démarche SAGE.

Analyse de la participation aux réunions de la CLE Adour amont depuis le début de la mise en œuvre

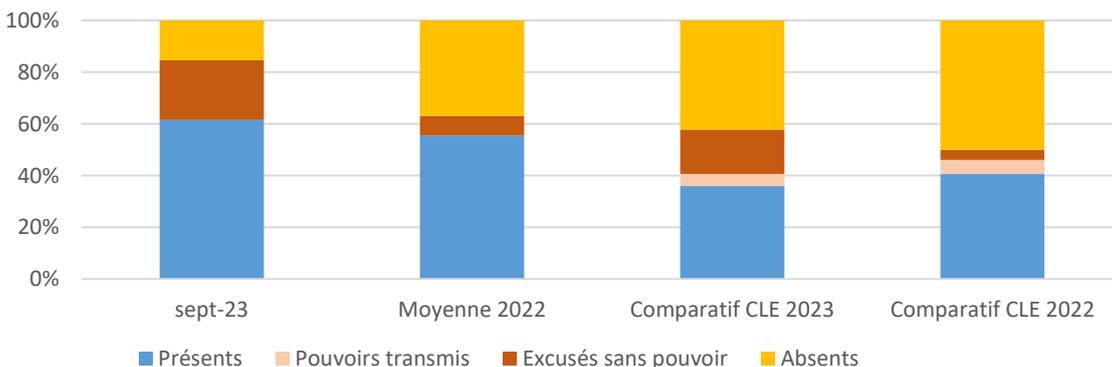


La CLE maintient sa dynamique retrouvée en 2019, même si la fréquentation de la CLE de mai 2023 a été inférieure aux deux autres, et ce malgré sa tenue en distanciel. Cela s'explique notamment par son ordre du jour monothématique et à visée informative. A noter toutefois que, suite à cette réunion, des membres de la CLE se sont rapprochés des syndicats de rivière pour approfondir certains sujets.

▪ **Le Bureau de la CLE**

Le Bureau de la CLE du SAGE Adour amont ne s'est réuni qu'une seule fois en 2023, afin d'émettre un avis sur un projet de mise en conformité d'une centrale hydroélectrique dans le Gers et de préparer la CLE de validation de l'état des lieux-diagnostic du SAGE. Ce recul du nombre de Bureau de CLE, instance centrale pour la mise en œuvre du SAGE, s'explique par le faible nombre de demandes d'avis reçus et par la forte mobilisation de ses membres dans d'autres instances du SAGE, notamment les commissions géographiques.

Analyse de la participation aux Bureaux de la CLE Adour amont



▪ La Commission inondation

La commission inondation du SAGE Adour amont s'est réunie une fois en février 2023 autour du thème « Assurer la résilience du territoire face aux inondations, d'une culture de la protection qui atteint ses limites vers une culture du risque... à développer ». Parmi les sujets abordés, la protection en lien avec la gestion des systèmes d'endiguement, la culture du risque à travers la réduction de la vulnérabilité des particuliers et l'anticipation des risques dans l'aménagement du territoire ont été à l'ordre du jour, avec différents intervenants du bassin. Cette réunion en présentiel a réuni une vingtaine d'acteurs de l'eau, qu'ils soient ou non gemapiens.

▪ Les commissions géographiques

L'année 2023 a été marquée par le lancement des six commissions géographiques organisées sur le territoire. L'objectif donné à ces commissions pour la révision du SAGE est d'élargir la concertation au-delà de la CLE, afin d'alimenter les travaux de celle-ci des perceptions et spécificités locales identifiées du territoire. Le détail des travaux de ces commissions est décrit ci-après, dans la partie dédiée à la révision du SAGE.

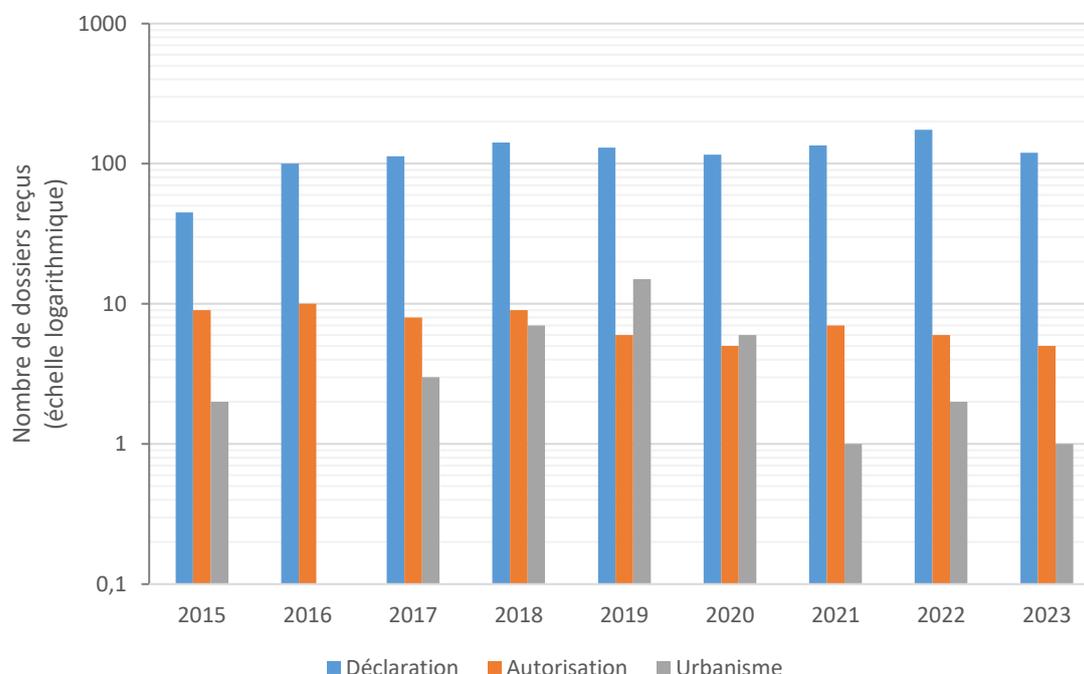
Garantir la compatibilité au PAGD et la conformité au règlement du SAGE

La CLE a notamment pour mission d'émettre des avis sur les décisions et projets relatifs à la ressource en eau dans le périmètre du SAGE Adour amont. Ces avis sont donnés sur la compatibilité du projet vis-à-vis des orientations et des dispositions du PAGD du SAGE et sur la conformité du projet au règlement du SAGE.

La liste des dossiers nécessitant un avis de la CLE figure en annexe IV de la circulaire du 21 avril 2008 relative aux SAGE.

Les délais impartis pour émettre un avis sont plus ou moins courts selon le type de dossier (entre 15 jours et 4 mois). Ainsi pour faciliter la procédure, la CLE a donné mandat à son Bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie.

La CLE reçoit également pour information les récépissés de déclaration des décisions et projets pris dans le domaine de l'eau.

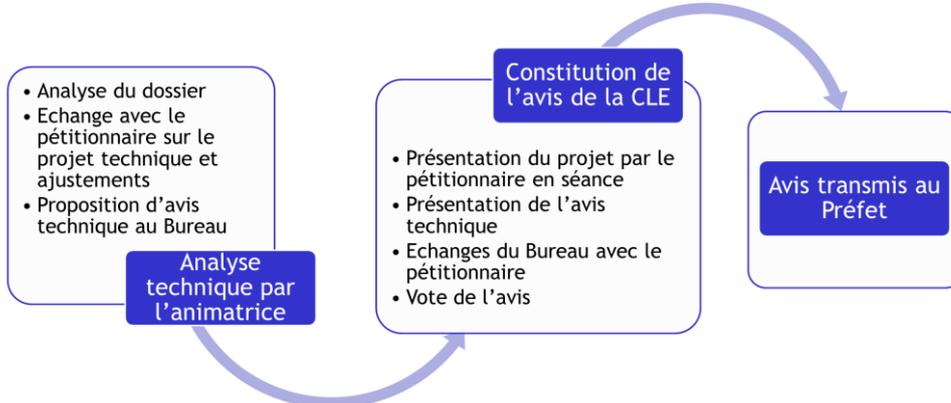


Les avis rendus

▪ **Rappel du fonctionnement des avis**

Il convient de distinguer les sollicitations sur les dossiers d'autorisation finalisés qui sont rendus par la CLE ou le Bureau de la CLE des sollicitations sur des pré-dossiers (dépôts non définitifs, dossiers restants à compléter) qui sont rendus par la cellule d'animation du SAGE. Ces derniers ne relèvent pas d'un caractère obligatoire mais permettent d'apporter d'éventuelles modifications au dossier en vue de limiter les réserves et remarques de la CLE ou de son Bureau lors de la sollicitation officielle de la CLE dans le cadre du dépôt définitif.

L'élaboration des avis émis par le Bureau (ou la CLE) est décrite dans le schéma suivant :

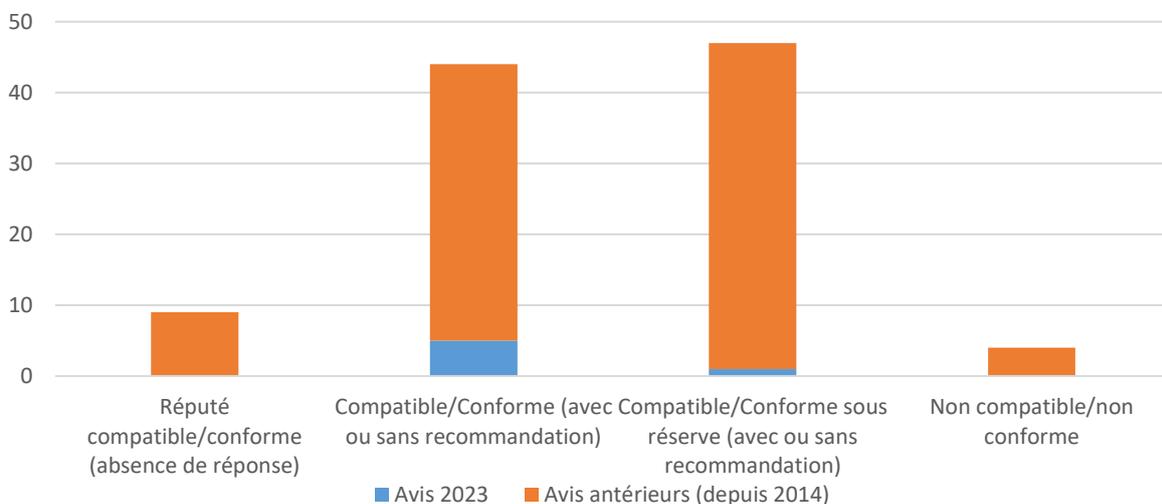


Les avis sur les pré-dossiers (ou préavis) transmis se limitent à la première étape du processus (analyse technique du dossier reçu par l'animatrice du SAGE) et un éventuel échange avec le pétitionnaire selon les remarques formulées (forme et/ou fond). Les risques de réserves ou de non-compatibilité au SAGE sont identifiés. Pour les pré-avis comme pour les avis, la sollicitation de la CLE ou de la cellule d'animation du SAGE (pour des aspects plus techniques) sont encouragés pour des dossiers qui n'auraient pas d'obligation à recueillir cet avis mais pour lesquels la formulation d'un avis peut apporter une plus-value au dossier (Stratégie Locale de Gestion du Risque d'inondation, pré-dossiers de Déclaration d'Intérêt Général pour des travaux en cours d'eau...).

▪ **Les avis rendus par la CLE ou son Bureau**

En 2023, la CLE a émis un avis sur 6 dossiers, dont 5 projets d'autorisation environnementale et 1 document de d'urbanisme (en interSAGE avec la Midouze). La tendance identifiée depuis quelques années d'amélioration de la qualité des dossiers d'autorisation environnementale se confirme avec une part plus importante de projets compatibles au SAGE sans réserve. En effet, en 2023, seul un dossier a fait l'objet de réserve, les autres ayant été compatibles avec ou sans recommandation. Cela tient pour partie à l'anticipation des avis de la CLE par les services de l'Etat, de façon directe ou indirecte (sollicitation d'un avis technique amont).

Types d'avis rendus par la CLE Adour amont



Liste des dossiers en annexe 2.

L'accompagnement des porteurs de projet sur le territoire

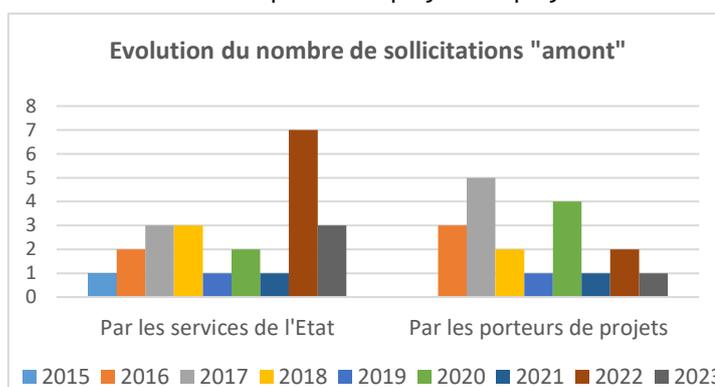
Depuis 2015, l'animatrice du SAGE Adour amont se tient disponible pour accompagner les porteurs de projets et de documents d'urbanisme avant même le dépôt officiel, afin de désamorcer d'éventuels risques de non-compatibilité. Toutefois, un véritable tournant s'est fait ressentir en 2018 avec une prise en compte accrue des avis de la CLE par les services de l'Etat ayant engendré des nécessités de compléments ou d'ajustement des projets et ayant eu pour conséquence de sensibiliser les porteurs de projet à l'importance d'intégrer le SAGE. C'est cette combinaison entre suivis post-avis et développement des moyens mis sur l'accompagnement des porteurs de projet qui se fait aujourd'hui ressentir.

▪ **Accompagnement des porteurs de projet IOTA et ICPE en amont des dépôts**

Les services de l'Etat et les porteurs de projet peuvent solliciter la cellule d'animation du SAGE pour vérifier ou désamorcer l'éventualité d'une non-compatibilité d'un projet avec le SAGE en amont du dépôt officiel d'un projet ou lors de l'instruction de dossiers de déclaration non soumis à l'avis de la CLE.

L'animatrice du SAGE soulève alors les points à étudier, à clarifier ou les compléments nécessaires pour assurer la compatibilité au SAGE Adour amont. Toutefois, il s'agit d'un appui technique basé sur les documents constitutifs du SAGE et les réserves et recommandations fréquemment émises par la CLE ; cet accompagnement ne vaut pas avis de la CLE.

En 2023, la cellule d'animation du SAGE a été sollicitée pour l'accompagnement à la compatibilité au SAGE de 5 projets, dont 4 à l'initiative des services de l'Etat et 1 à l'initiative du porteur de projet. Les projets à l'initiative des services de l'Etat concernent soit des sollicitations en amont des dépôts officiels, soit des demandes d'appui à la lecture du SAGE lors de l'instruction de dossiers, notamment de dossiers soumis à déclaration loi sur l'eau. A l'inverse, les sollicitations directes de porteurs de projet sont liées à des projets soumis à autorisation loi sur l'eau. Ces sollicitations peuvent être issues d'alertes émises par les services de l'Etat lors des phases de cadrage en amont des dépôts de dossiers.



Le nombre de sollicitations spontanées est globalement stable, faisant de l'année 2022 un épiphénomène.

Liste des projets pour lesquels un accompagnement à la compatibilité au SAGE a été sollicité :

- un projet d'agrivoltaïsme à Benquet (soumis à déclaration), avec un enjeu zones humides, sur sollicitation de l'Etat,
- un projet portant sur le Tarmac de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées (enjeux zones humides et pluvial), sur sollicitation de l'Etat,
- un projet de création de retenue à Miramont-Sensacq, en lien avec la règle 1 du SAGE, sur sollicitation de l'Etat,
- un projet d'agrivoltaïsme dans le Gers, avec un enjeu zones humides, sur sollicitation du porteur de projet pour caler ses mesures compensatoires.

Il ressort de ces projets un besoin commun d'accompagnement sur la séquence éviter-réduire-compenser en cas de zone humide et un besoin d'éclaircissement (ou de confirmation de lecture à adopter) sur l'application de la règle 2 du SAGE relative aux zones humides, notamment pour les dossiers de déclaration soumis à la Loi sur l'eau.

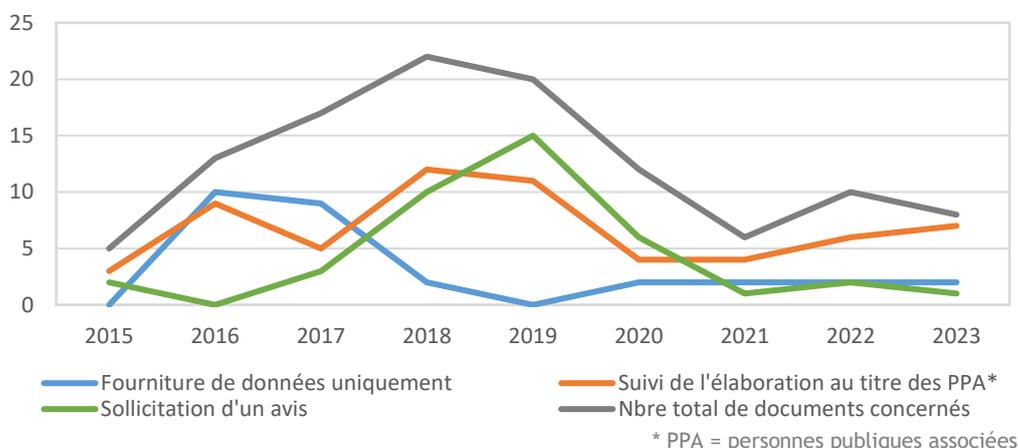
A noter que la commission nationale du débat public a également sollicité la cellule d'animation dans le cadre de la concertation préalable au projet d'hôpital de Lanne. En complément et afin de garantir la compatibilité du projet au SAGE, la cellule d'animation du SAGE s'est rapprochée du porteur de projet.

▪ **Accompagnement des porteurs de documents d'urbanisme avant leur arrêt**

En 2023, la cellule d'animation du SAGE a suivi l'élaboration de 7 documents d'urbanisme du territoire sous des formes variables : transmission de données, échanges techniques, participation aux ateliers ou aux réunions des personnes publiques associées ou encore formalisation de retours (écrits ou oraux) sur les documents de travail et préparation des avis lors de l'arrêt des documents. La cellule d'animation du SAGE est de mieux en mieux

associée à l'élaboration des documents d'urbanisme, grâce notamment à un temps agent dédié au suivi des documents d'urbanisme au sein de la structure porteuse du SAGE, en tenant compte des spécificités propres aux territoires de SAGE.

Evolution de l'accompagnement des documents d'urbanisme au SAGE



Récapitulatif des documents d'urbanisme suivis en 2023

Echanges de données pour la prise en compte enjeux du SAGE	Suivi et accompagnement à l'élaboration	Avis au titre des personnes publiques associées
SCoT Grand Pau PLUi Chalosse Tursan	SCoT Grand Pau PLUi Chalosse Tursan PLUi Bastides et vallons du Gers PLUi Pays de Villeneuve en Armagnac landais PLUi Coteaux et vallées des Luys PLUi Pays de Morlaàs et coteaux du Vic Bilh PLUi Haute Bigorre	PLUi Armagnac Adour

Le suivi des documents d'urbanisme est également utilisé pour permettre aux membres de la CLE de monter en compétence sur les pratiques actuelles en urbanisme, compte tenu de la révision en cours et de la disparité de contenu des documents d'urbanisme sur le territoire. A cette fin, la prise en compte des enjeux inondations dans divers documents a été présentée à la commission inondation de 2023 en mettant l'accent sur les manques et les bonnes pratiques sur cette thématique dans les documents d'urbanisme du territoire.

Sur les documents suivis depuis 2015, on note une meilleure prise en compte des zones humides, des inondations, des problématiques pluviales et du changement climatique, même s'il reste une marge de manœuvre pour améliorer l'adaptation et la résilience du territoire, en particulier dans le contexte du changement climatique (objet de la révision du SAGE actuellement en vigueur).

Enfin, si la fourniture de données produites dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE est en baisse en 2023 en raison de l'avancement des démarches, elle reste la clé d'entrée principale pour accompagner les collectivités à la compatibilité de leurs documents d'urbanisme au SAGE, en amont de l'arrêt des documents.

▪ **Accompagnement post-avis**

Les porteurs de projet et services de l'Etat continuent de demander régulièrement, après l'émission d'un avis par la CLE, que les compléments apportés par leurs bureaux d'étude soient relus par la cellule d'animation du SAGE pour s'assurer qu'ils répondent bien aux attentes de la CLE avant l'intégration de ces compléments au dossier d'enquête publique.

Poursuite de la mise en œuvre du SAGE Adour amont

En 2023, la mise en œuvre du SAGE Adour amont par la cellule d'animation du SAGE s'est centrée autour de :

- l'approfondissement du programme d'actions du projet de territoire pour la gestion de l'eau de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour,
- le déploiement du plan de communication du SAGE,
- plus largement, le suivi, l'accompagnement et la coordination des acteurs locaux et partenaires.

Une cohérence inter-SAGE a été recherchée dès lors que cela était possible.

Axe 1 : Assurer une cohérence inter-SAGE

Il existe trois SAGE sur le bassin de l'Adour, dont deux sont en révision (Adour amont et Midouze). Par ailleurs, un SAGE dédié aux eaux souterraines de Gascogne est en émergence. Afin de garantir une cohérence entre les travaux menés sur les différents sous-bassins ainsi qu'entre la surface et les eaux souterraines, une cohérence inter-SAGE est recherchée sur la plupart des actions engagées (guides de mise en compatibilité, bases de données « zones humides », risque d'érosion, etc.), tout en respectant les spécificités de chaque SAGE.

Par ailleurs, une connexion hydrologique existant entre le SAGE voisin en début d'élaboration (Neste & Rivières de Gascogne) et le SAGE Adour amont, par l'alimentation du Bouès par le canal de la Neste, la cellule d'animation du SAGE Adour amont est en lien étroit avec l'animatrice du SAGE Neste & Rivières de Gascogne, afin de garantir une cohérence entre les deux territoires, d'autant que le calendrier de révision du SAGE Adour amont et le calendrier d'élaboration du SAGE Neste & rivières de Gascogne ont des échéances proches. L'animatrice du SAGE Adour amont intervient ainsi en tant « qu'expert » au sein des instances du SAGE Neste & rivières de Gascogne.

Enfin, des réflexions plus globales sont menées à l'échelle d'Adour-Garonne pour partager les travaux et réflexions pilotes entre territoires et à l'échelle nationale au travers un réseau des Présidents de CLE qui contribuent aux évolutions règlementaires (futur décret SAGE à paraître en 2024).

Axe 2 : Accompagner et coordonner localement l'atteinte des objectifs du SAGE

En raison de la révision du SAGE, aucune action de mise en œuvre directe du SAGE n'a été menée, si ce n'est la poursuite du projet de territoire pour la gestion de l'eau pour lequel la CLE n'a pas été mobilisée, ni le comité de suivi auquel siège le Bureau de la CLE.

L'animation du SAGE s'est davantage appuyée sur l'accompagnement de projets locaux et des actions de communication, permettant de mener de front mise en œuvre et révision du SAGE. Ainsi, l'animatrice du SAGE Adour amont a participé à diverses journées, réunions, visites de terrain. Les plus marquantes concernent le suivi de l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales dont des enjeux font échos aux thématiques abordées dans le cadre de la révision du SAGE, la participation au conseil national de la refondation 65 pour une meilleure gestion de l'eau dans le département, ainsi que l'appui ponctuel au dépôt d'un projet par FNE dans le cadre du projet Educ'Eau, sur sollicitation de l'association.

Pour plus de détails se reporter à l'ensemble des réunions de 2023 en annexe 1.

Axe 3 : Communiquer sur le SAGE et les enjeux du territoire

La communication réalisée sur le SAGE Adour amont en 2023 tient compte du plan de communication établi en 2022 et des attentes exprimées par les membres de la CLE tout au long de l'année. Lorsque cela était possible, une démarche interSAGE a été menée. Dans tous les cas, la communication est orientée autour de projets opérationnels afin de contribuer à la mise en œuvre du SAGE et susciter une dynamique territoriale.

Rappel des grands axes du plan de communication



En 2023, plusieurs axes ont été travaillés :

- la poursuite de la newsletter avec deux publications, l'une dédiée au changement climatique et à la révision du SAGE et l'autre dédiée au rôle de la végétation arborée dans la gestion de l'eau,
- la mise à jour de la page internet du SAGE (<https://www.institution-adour.fr/sage-adour-amont.html>),
- le développement d'une valorisation des initiatives locales à travers la CLE de mai 2023,
- le déploiement d'une communication en lien avec des manifestations organisées par des partenaires locaux, qu'elle vise le grand public (information sur les enjeux de l'eau et de son partage) ou des acteurs spécifiques (sensibilisation et formation à des volets spécifiques du SAGE),
- l'amorce d'un développement des relations presse.

Si cette communication s'est fortement développée en 2023 par rapport aux années précédentes, elle nécessite d'être approfondie et surtout ritualisée pour l'atteinte des objectifs.

▪ Sensibiliser et former : une action à destination des acteurs du bassin

Outre la sensibilisation des porteurs de projets sur le contenu du SAGE effectuées à l'occasion de rencontres bilatérales et d'échanges lors de la préparation des avis de la CLE, des actions de communication et de sensibilisation sont menées en partenariat avec d'autres acteurs locaux en vue d'améliorer les pratiques de chacun.

En 2023, une sensibilisation aux bonnes pratiques dans la gestion des boisements rivulaires a notamment été réalisée avec les techniciens rivière auprès de l'entreprise Alliance Forêt Bois suite à une coupe rase constatée en bord d'Adour.

Enfin, une réunion s'est tenue avec la structure porteuse du SAGE auprès des membres d'ATTAC 65 pour partager la gouvernance de l'eau, les différents programmes existants sur le territoire et leur articulation.

Ces différents temps de sensibilisation ont été menés suite aux sollicitations d'acteurs locaux. Lors de ces événements, l'accent est mis sur la conciliation des usages et le contenu du SAGE.

Une journée de sensibilisation auprès des agents de la CMGO (carrier) est en préparation pour 2024.

Dans le même esprit, comme tous les ans, le **centre de formation professionnelle pour adultes de Vic-en-Bigorre** a sollicité l'animatrice du SAGE pour effectuer une présentation du SAGE, en ciblant le **lien entre le rôle des techniciens de rivière formés et l'animateur SAGE**, ainsi qu'une présentation des conséquences et leviers d'adaptation au **changement climatique** sur le bassin de l'Adour et la neutralité de la concertation et de l'animation territoriale que pourront mobiliser ces futurs professionnels dans le cadre de leurs missions.

▪ **Communiquer et informer sur l'eau : une action à destination du grand public et d'acteurs demandeurs**

Une autre forme de communication porte non pas sur l'outil SAGE et son contenu mais sur la gestion locale de l'eau et les enjeux du territoire. Cette communication vise à développer à long terme une culture commune de l'eau tenant compte des spécificités locales. Elle passe par différents acteurs compétents sur la sensibilisation à l'environnement.



En 2023, un atelier autour du partage de l'eau et de la conciliation des usages a été réalisé en juillet 2023 à Malabat dans le cadre de Ville à joie, grâce au relai effectué par la communauté de communes et au matériel prêté par le syndicat Adour Midouze pour l'occasion (cf. photo ci-contre).

Enfin, la réunion publique de restitution de l'état des lieux - diagnostic du SAGE révisé a été menée en partenariat avec l'association Eveil citoyen 65 et a visé l'information du public sur l'importance de concilier les usages et l'imbrication des sujets de l'eau, au-delà de la seule présentation du SAGE.

▪ **Retours d'expérience pour d'autres SAGE**

L'animatrice du SAGE Adour amont participe au réseau professionnel des animateurs de SAGE d'Adour-Garonne. En outre, elle participe à des retours d'expérience au niveau national.

En 2023, elle a notamment contribué à un partage d'expérience avec le SAGE Basse Vallée de l'Ain (bassin Rhône Méditerranée Corse) dont le périmètre est en procédure d'élargissement de 183 %, ainsi qu'à un partage d'expérience au sein de l'association nationale des élus de bassin autour des démarches partenariales pour mobiliser le grand public (cf. photo ci-contre).

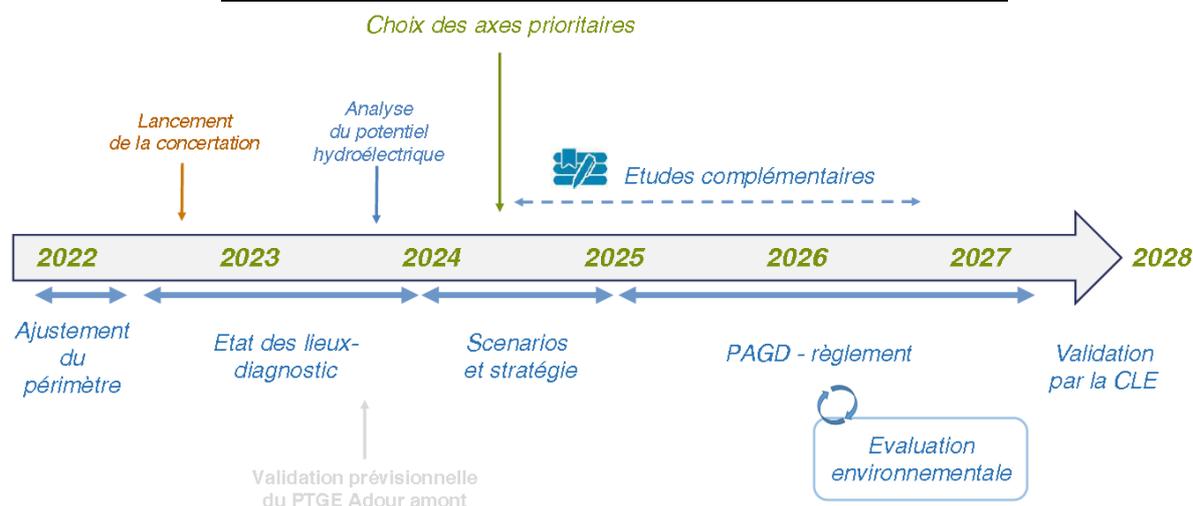


Révision du SAGE Adour amont

La révision du SAGE a été actée fin 2021. Les objectifs de 2023 pour la révision du SAGE étaient les suivants :

- Lancer les commissions géographiques,
- Rédiger voire valider un état des lieux-diagnostic partagé,
- Organisation d'une réunion d'informations dédiée aux plans d'eau,
- Suivre et accompagner l'avancement des réflexions sur l'agrandissement éventuelle du périmètre du SAGE.

Rappel du calendrier prévisionnel de révision du SAGE défini en 2022



Construction d'un état des lieux - diagnostic partagé

Une stratégie de révision du SAGE a été travaillée courant 2022 avec les différentes instances du SAGE (comité technique, Bureau, CLE) et sur la base de retours d'expériences de SAGE révisés. Elle a été déployée en 2023.

La stratégie retenue par la CLE pour la révision du SAGE s'articule autour de 4 enjeux :

- Positionner le SAGE comme futur outil d'aide à la décision,
- Assurer un ancrage local et casser le caractère « hors sol » du SAGE,
- Poursuivre la dynamique existante en tenant compte des acquis,
- Faciliter l'appropriation de l'outil et sa future déclinaison.

▪ Commissions géographiques

Afin de co-construire les futurs documents du SAGE avec les acteurs locaux et faire de la révision du SAGE une opportunité pour échanger et partager autour des enjeux de l'eau actuels et futurs sur le territoire, des commissions géographiques ont été organisées en avril et en juin 2023. La commission d'avril avait pour objectif de compléter l'état des lieux - diagnostic par des données factuelles et des perceptions des enjeux tandis que la commission de juin était axée autour des enjeux du territoire au regard des évolutions climatiques, afin de basculer vers un diagnostic du territoire. Des synthèses ont été produites ; elles sont consultables en ligne.

Cheminement de la concertation des commissions d'avril & juin 2023



Mise en perspective au regard du changement climatique :
Quels enjeux pour nos territoires ?

ENJEU / PROBLÈME posé ou accentué par le changement climatique	PRISE EN COMPTE ACTUELLE DE CET ENJEU (politiques publiques, actions locales, associations, ...) <small>Niveau de consensus (A,B,C)</small>	DÉGRÉ DE PRÉOCCUPATION au regard du changement climatique <small>Niveau de consensus (A,B,C)</small>	Exemples de PROJETS LOCAUX	Qu'est-ce que le SAGE pourrait apporter ?
--	--	---	----------------------------	---

Exemple de flyer diffusé dans les réseaux d'usagers locaux pour participer aux commissions d'avril

Accueillir de nouveaux habitants...
Rendre nos territoires attractifs...
Permettre le développement économique...
L'eau est au cœur de la vie de nos territoires

Face aux défis posés par le changement climatique, élus et usagers de l'eau & des rivières se donnent rendez-vous en 2023 pour construire ensemble les nouveaux principes qui guideront l'aménagement du territoire et l'avenir de la ressource en eau.

Vous aussi, venez partager vos préoccupations et aidez-nous à préparer l'avenir !

6 rendez-vous près de chez vous

Vallée de l'Adour occitane & Armagnac le 18 avril à Maubourguet	Astarac-Rustang & Arros le 19 avril à Villecomtal s/Arros	Piémont pyrénéen & agglomération tarbaise le 20 avril 2023 à Bagnères-de-Bigorre
Chalosse-Tursan le 25 avril à Eyres-Moncube	Béarn & Lées le 26 avril à Castillon de Lembeye	Vallée de l'Adour & plateau landais le 27 avril à Souprosse

Inscriptions avant le 13 avril en cliquant ici

Pour plus d'informations :
sage.adouramont@institution-adour.fr
ou 06.73.79.72.13

Avec le soutien financier de :

L'ensemble des élus locaux et des usagers de l'eau, qu'ils siègent ou non à la CLE, ont été invités à participer à ces réunions de façon directe (courriers à l'ensemble des maires du territoire, courriels aux autres acteurs) ou de façon indirecte (relai effectué par des représentants d'acteurs vers les acteurs locaux spécifiques grâce à des flyers numériques, cf. ci-dessus).

Au total, les commissions ont réuni **180 acteurs locaux** sur l'ensemble des deux sessions (dont une large part était présente aux deux sessions).

A noter qu'un relai d'information a été fait dans la presse à l'initiative d'un élu référent, afin de sensibiliser le grand public à la démarche en cours dans un contexte de tension sur la ressource (hiver 2022-2023 particulièrement sec) et de donner envie à davantage d'acteurs locaux de s'impliquer à la session de juin.

▪ **Rencontres d'acteurs**

En complément de la collecte de données techniques et des compléments des commissions géographiques, des rencontres bilatérales ciblées sous forme d'entretiens ont été réalisés entre juin et septembre 2023 auprès de 12 acteurs du territoire volontaires (davantage de sollicitations avaient été entreprises). L'objectif de ces entretiens était :

- de mieux appréhender les contraintes et besoins d'acteurs présents aux commissions mais n'ayant pas eu un temps d'expression suffisant sur leur activité (ex : fédération des chasseurs, industriels, etc.) ;
- ou d'aller au-devant d'acteurs n'ayant pas participé aux commissions mais identifiés comme des acteurs-clefs par d'autres (ex : acteurs impliqués dans la gestion des incendies, acteurs forestiers privés, etc.).

Il convient de rappeler que les services des DDT(M) avaient été rencontrés en 2022 pour identifier les plus-values du SAGE actuel et les éventuels besoins d'ajustements au regard de l'évolution des pratiques des porteurs de projet.

▪ **Rédaction d'un état des lieux-diagnostic et d'une synthèse pédagogique**

Un premier jet d'état des lieux a été réalisé par la cellule d'animation du SAGE Adour amont au premier trimestre. Les éléments-clefs ont été présentés lors de la commission d'avril. Le document a ensuite été retravaillé entre juillet et septembre au regard des corrections, compléments et questionnements soulevés par les commissions géographiques (sur la base de synthèses validées par les acteurs) et en entretiens.

Une fois le document complété et le volet diagnostic réalisé, il a été transmis aux acteurs rencontrés et pour lesquels des données étaient susceptibles d'avoir été mal retranscrites, afin de veiller à la bonne retranscription de leurs contraintes et intérêts. A ce stade, le document n'étant pas stabilisé, les acteurs spécifiques n'ont eu en relecture que la partie les concernant. Enfin, une relecture a été faite par le comité technique pour compléments et corrections courant août 2023, avant de nouveaux compléments et une relecture en CLE courant septembre 2023.

En complément de cet état des lieux-diagnostic complet, une synthèse pédagogique a été réalisée afin de faciliter l'appropriation du document, et plus globalement du futur SAGE.

L'ensemble de ces documents a été mis en ligne sur la page internet du SAGE.

Organisation d'une journée dédiée aux plans d'eau

La règle 1 relative aux plans d'eau du SAGE de 2015 devant être revue dans le cadre de la révision du SAGE, une journée sur les plans d'eau a été envisagée. Une ébauche de programme a été réalisée en interSAGE. Toutefois, au regard de contraintes de délais inhérentes à la révision et à la difficulté de trouver des intervenants, ce projet est reporté à 2024.

Intégration du Louts au périmètre du SAGE Adour amont

L'Agence de l'eau Adour-Garonne a sollicité l'Institution Adour au titre de son portage du SAGE Adour amont pour étudier l'opportunité d'étendre le périmètre du SAGE aux bassins du Louts et des Luys à l'occasion de la révision du SAGE. En 2022, le Président de la CLE s'étant déclaré défavorable à l'intégration des deux bassins (soit 1 500 km²) au SAGE, il avait été convenu d'apporter des éléments d'aide à la décision dans le cadre du plan de gestion des étiages (PGE) Luys-Louts pour évaluer la pertinence de développer un outil de gestion intégrée commun aux deux bassins. Ce bilan ayant pris du retard, un positionnement de la CLE a été sollicité afin de faire coïncider une éventuelle intégration de nouveaux sous-bassins avec le calendrier de révision du SAGE, étant essentiel pour la CLE d'assurer la validation d'une stratégie co-construite avec l'ensemble des acteurs du périmètre sur lequel s'appliquerait le futur SAGE révisé.

En 2023, les acteurs du bassin du Louts siégeant à la CLE ont exprimé un vif intérêt pour disposer d'un SAGE sur leur territoire, notamment par l'extension du SAGE Adour amont au Louts. A l'inverse, le déploiement d'un SAGE sur les Luys n'a pas eu d'écho volontariste sur ce territoire. Face à ce constat, considérant la cohérence hydrographique entre le bassin amont de l'Adour et le bassin du Louts et la taille du bassin du Louts (285 km²), il a été proposé en juillet 2023 aux partenaires locaux de réaliser un diagnostic technique du bassin du Louts pour permettre à la CLE et aux acteurs locaux de disposer d'éléments d'aide à la décision sur l'intégration ou non du Louts au SAGE Adour amont. Ce document a été réalisé en août 2023 et a été présenté aux élus

communaux concernés pour compléments. Son objectif est d'évaluer la pertinence et l'impact de l'intégration du Louts au SAGE Adour amont au regard des enjeux spécifiques du territoire et de ceux du territoire du SAGE ; il ne s'agit donc pas d'un diagnostic exhaustif du territoire.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la CLE Adour amont s'est prononcée le 27 septembre 2023 en faveur de l'intégration du Louts au SAGE Adour amont. Une consultation officielle de modification du périmètre du SAGE a donc été lancée fin 2023 par l'Etat.

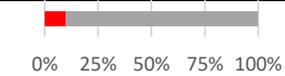
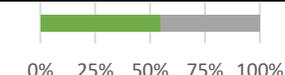
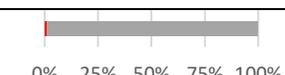
Permettre à la CLE de disposer des moyens de ses ambitions

Au regard de l'ensemble des évolutions introduites par la révision du SAGE et de la volonté de la CLE d'ancrer le SAGE dans un accompagnement dynamique des acteurs locaux à l'adaptation au changement climatique du territoire sur les enjeux de l'eau tout en assurant une révision rapide et ambitieuse du SAGE, la CLE avait sollicité l'Institution Adour pour déployer des moyens supplémentaires pour renforcer la cellule d'animation du SAGE en mai 2022.

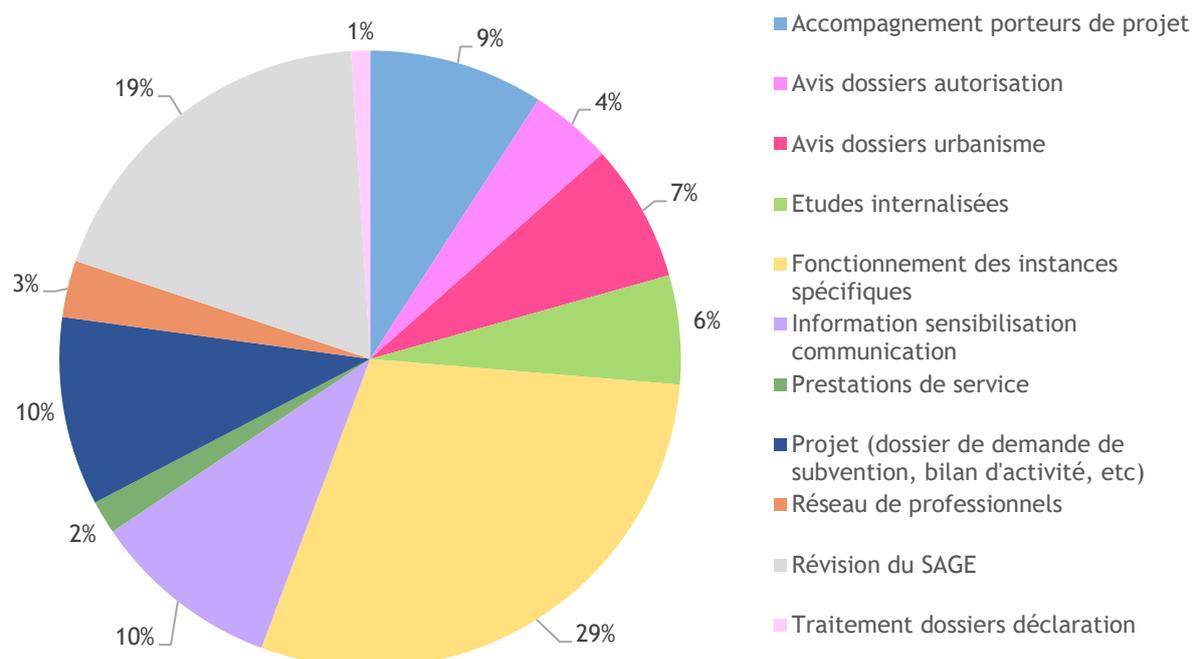
Ainsi, courant 2023, une proposition de partenariat politique, technique et financier a été travaillée avec les services techniques des communautés de communes et d'agglomération, premiers bénéficiaires de l'accompagnement renforcé des acteurs locaux envisagé. L'objectif de ce partenariat est multiple : il vise d'une part à renforcer les liens entre les collectivités et la CLE et d'autre part à renforcer l'équipe d'animation pour mieux accompagner le territoire dans les objectifs fixés par la CLE. Fin 2023, 10 communautés de communes et d'agglomération sur les 27 que comptera le territoire du SAGE Adour amont élargi au Louts avaient déjà délibéré pour participer à ce partenariat.

Bilan de l'avancement sur les priorités définies en début d'année

Axe	Objectif	Action	Avancement de l'action	Commentaires
Mise en œuvre du SAGE en vigueur	Sécuriser l'alimentation en eau potable	Organiser une journée à destination des syndicats d'eau potable	0% 25% 50% 75% 100%	Programme préparé en interSAGE. Réunion non organisée.
	Réduire l'érosion des sols	Piloter la coordination des actions de lutte sur le secteur Chalosse-Tursan, en lien avec le PCAEt	0% 25% 50% 75% 100%	Approbation du PCAEt retardée : prévue au 1 ^{er} semestre 2024.
	Favoriser les économies d'eau	Coordonner l'élaboration du projet de territoire Adour en amont d'Aire sur l'Adour	0% 25% 50% 75% 100%	Approfondissement des solutions non structurantes du programme d'actions. Concertation supplémentaire nécessaire sur les solutions structurantes.
	Optimiser la gestion et améliorer la connaissance des ressources			
Créer de nouvelles ressources				
Révision du SAGE	Finaliser l'état des lieux - diagnostic du SAGE	Réunir les commissions géographiques	0% 25% 50% 75% 100%	Deux sessions complémentaires : l'une en avril (état des lieux) et l'autre en juin (diagnostic). Plus de 180 acteurs mobilisés dans 10 domaines de compétences différents.
		Rédaction d'un état des lieux - diagnostic partagé	0% 25% 50% 75% 100%	Document validé par la CLE le 27 sept. 2023
	Réinterroger le périmètre du SAGE	Accompagner les réflexions sur l'agrandissement éventuelle du périmètre	0% 25% 50% 75% 100%	Etat des lieux - diagnostic du Louts réalisé et mis en ligne. Réunions locales menées. Décision de la CLE d'intégrer le Louts le 27 septembre 2023. Consultation administrative en cours.
	Permettre à la CLE de disposer des moyens de ses ambitions	Contribuer au développement d'un partenariat entre l'Institution Adour et les EPCI-FP	0% 25% 50% 75% 100%	Partenariat à la signature des EPCI-FP pour le déploiement d'une proximité accrue en 2024.

Axe	Objectif	Action	Avancement de l'action	Commentaires
Communication sur le SAGE et son contenu	Favoriser l'appropriation du SAGE et de l'ensemble du territoire par les acteurs de la CLE	Définir un plan de communication annuel	 0% 25% 50% 75% 100%	Non partagé en Bureau élargi en 2023
		Poursuivre la newsletter	 0% 25% 50% 75% 100%	Rythme à rendre régulier
		Organiser une réunion d'information dédiée aux plans d'eau	 0% 25% 50% 75% 100%	Programme préparé techniquement. Réunion non organisée.
		Développer la communication grand public	 0% 25% 50% 75% 100%	Action de long terme. En 2023, participation à des événements de partenaires, rédaction de documents pédagogiques et présentation des travaux de la CLE en réunion publique (env. 50 personnes en présentiel ; nombre de personnes en distanciel inconnu mais plus de 400 vues)

Répartition du temps en 2023 par mission



L'année 2023 est fortement marquée par la révision du SAGE Adour amont, avec près de 50 % du temps de travail des agents dédié au fonctionnement des instances (notamment les commissions géographiques). A noter que ces chiffres n'intègrent pas le temps d'une stagiaire (6 mois) dont le temps a été consacré en quasi-totalité à cette mission. Avec l'intégration de ce temps, près de 65 % du temps dédié au SAGE Adour amont a été consacré à la révision du SAGE.

La perspective de modifier le périmètre du SAGE en l'étendant au Louts a également pris une place marquante dans le temps de travail des agents, avec un volet « Etudes internalisées » correspondant à l'élaboration de l'état des lieux-diagnostic du sous-bassin du Louts et une très large part du temps « Projet » consacré à la modification du périmètre et au montage d'un partenariat politique, technique et financière avec les EPCI-FP.

L'importance de ce temps consacré à la révision du SAGE et aux dynamiques connexes a nécessairement rogné sur le temps dédié à l'accompagnement des acteurs locaux (21 % en 2022 contre 9 % en 2023).

Les perspectives pour 2024

Outre l'accompagnement des porteurs de projets, pour 2024, les principales actions envisagées sont :

- ✓ La poursuite de la révision du SAGE : finaliser l'intégration du Louts au SAGE Adour amont, poursuivre les commissions géographiques en intégrant les acteurs du Louts, affiner les axes stratégiques, co-construire la stratégie du SAGE en replaçant la CLE au cœur du dispositif de révision du SAGE, organiser une journée d'information sur les plans d'eau.
- ✓ La coordination des acteurs locaux : sujets prioritaires : eau potable & érosion des sols. Exemples d'actions : organisation d'une journée à destination des syndicats d'eau potable en interSAGE, pilotage d'une réunion de coordination des actions de lutte contre l'érosion des sols sur le secteur Chalosse-Tursan, retours d'expériences entre collectivités territoriales sur les dispositifs de lutte contre l'érosion des sols.
- ✓ La poursuite des actions de communication : définition d'un plan de communication annuel et déploiement des actions identifiées pour 2024, poursuivre le déploiement d'actions de communication multipartenariales et la newsletter.
- ✓ La poursuite des projets en cours : suivre la finalisation du projet de territoire pour la gestion de l'eau.

Comme tous les ans, les avis et les sollicitations locales dans le cadre du SAGE resteront prioritaires.

* * * * *

Annexe 1 - État des réunions tenues par la CLE, ses diverses instances et l'animation du SAGE en 2023

THEMATIQUES	SUJET DES REUNIONS	REMARQUES	DATE
Révision du SAGE	Visio des élus référents des commissions géographiques	Préparation 1 ^{ère} session de commissions géographiques	12/04/2023
	Commission géographique Vallée de l'Adour occitane & Armagnac		18/04/2023
	Commission géographique Astarac-Rustang		19/04/2023
	Commission géographique Piémont pyrénéen et zone tarbaise		20/04/2023
	Visio Bernard Labadie	Préparation commission géographique Chalosse-Tursan	24/04/2023
	Commission géographique Chalosse-Tursan		25/04/2023
	Commission géographique Béarn		26/04/2023
	Commission géographique Vallée de l'Adour et plateau landais		27/04/2023
	Entretien pisciculture Riscle		15/05/2023
	Commission géographique Piémont pyrénéen et zone tarbaise		06/06/2023
	Commission géographique Astarac-Rustang		07/06/2023
	Commission géographique Vallée de l'Adour et plateau landais		08/06/2023
	Commission géographique Chalosse-Tursan		13/06/2023
	Commission géographique Béarn		14/06/2023
	Commission géographique Vallée de l'Adour occitane & Armagnac		15/06/2023
	Réunion plans d'eau à la demande de l'UNICEM		26/06/2023
	Point post-commissions élus référents		29/06/2023
	Entretien Fédération des chasseurs des Landes		03/07/2023
	Entretien commune d'Aubagnan sur leur schéma directeur de gestion des eaux pluviales		18/07/2023
	Entretien Centre Régional Propriété Forestière des Landes		19/07/2023
	Entretien Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, service urbanisme	A leur demande - en visio	20/07/2023
	Entretien Chambre de commerce et d'industrie du Gers	Avec Maxime Deschuyteneer	24/07/2023
	Entretien Rayonier	A leur demande - lien Midouze - Adour amont restrictions	24/07/2023
	Entretien commune Siarrouy (65) sur leur schéma directeur de gestion des eaux pluviales	visio	26/07/2023
	Entretien OFB 65		27/07/2023
	Entretien Défense des Forêts Contre l'Incendie Landes		02/08/2023
	Entretien MLPC		03/08/2023
	Entretien SDIS 40	Points abordés : inondation & gestion points d'eau	05/09/2023

THEMATIQUES	SUJET DES REUNIONS	REMARQUES	DATE
Vie de la CLE	Visio préparatoire Commission inondation	Avec SMAA	05/01/2023
	Réunion de la CLE	Barcelonne-du-Gers	23/01/2023
	Commission inondation		23/02/2023
	Réunion avec Président CLE		06/03/2023
	Réunion de la CLE - retours d'expériences restauration milieux	Visio	29/06/2023
	Comité technique	Visio	27/07/2023
	Réunion Marsac calage intervention filmée pour CLE		19/09/2023
	Bureau CLE		20/09/2023
	Réunion de la CLE	Barcelonne-du-Gers	27/09/2023
	Réunion calage avec Eveil citoyen 65 réunion publique		16/10/2023
	Réunion publique présentation état des lieux - diagnostic SAGE	Tarbes, en partenariat avec Eveil citoyen ; env. 50 p. en présentiel	27/10/2023
	Réunion avec Président CLE		18/12/2023
Extension du périmètre SAGE au Louts	Comité technique sur l'intégration du Louts		03/04/2023
	Réunion d'information partenaires locaux		06/07/2023
	Journée terrain avec le SGLB		10/08/2023
	Réunion d'information communes	Dans les locaux du SGLB	19/09/2023
Montage d'un partenariat avec les EPCI-FP	Réunion préliminaire secteur Juillan		18/07/2023
	Réunion préliminaire secteur Tartas		03/08/2023
	Réunion préliminaire secteur Montfort-en-Chalosse		09/08/2023
	Réunion préliminaire secteur Aire-sur-Adour		29/08/2023
	Réunion préliminaire complémentaire 1	Visio	12/09/2023
	Réunion préliminaire complémentaire 2	Visio	14/09/2023
	Réunion présentation projet partenariat & ajustements	Visio	17/10/2023
Projet de territoire <i>(hors financement animation SAGE ; financement lié à l'animation du PTGE)</i>	Atelier de concertation		19/01/2023
	Atelier de concertation		20/01/2023
	Réunion solutions fondées sur la nature		26/01/2023
	Réunion pisciculture de Riscle - actions		09/02/2023
	Atelier de concertation		09/02/2023
	Réunion calage déroulé suite PT3A		14/09/2023

THEMATIQUES	SUJET DES REUNIONS	REMARQUES	DATE
Suivi de démarches & projets locaux	Réunion SCoT Tarbes-Lourdes-Pyrénées	Diagnostic agricole	12/01/2023
	Rencontre d'un porteur de projet	Vic-en-Bigorre	02/02/2023
	Réunion PAOT sur les zones humides	Pilotage : DDT65	08/02/2023
	Evolution du site de la pisciculture de Riscle		09/02/2023
	Colloque national sur les milieux humides	Cartographie nationale des milieux humides et zones humides	16/02/2023
	Point coordination périodique - syndicat Adour Midouze actions		16/03/2023
	Terrain suivi recharge en granulats du syndicat Adour Midouze		23/03/2023
	Réunion PAR Nitrates Nouvelle-Aquitaine		24/03/2023
	Comité départemental de l'eau 65		03/04/2023
	Réunion PPA PADD SCoT Tarbes-Lourdes-Pyrénées		04/04/2023
	Comité de pilotage schéma directeur gestion eaux pluviales Aubagnan		09/05/2023
	Réunion comité départemental ambroisies 65		26/05/2023
	Réunion technique SCoT Grand Pau		05/06/2023
	Comité national de la refondation 65 - gestion de l'eau		05/06/2023
	Comité de pilotage clôture SmartFertiReuse		12/06/2023
	Atelier SCoT Grand Pau		27/06/2023
	Accompagnement de la candidature de FNE au projet Educ'Eau	Partage d'expérience et identification de publics prioritaires	03/07/2023
	Webcafé Eaucitane sur ambroisie & captages		27/07/2023
	Réunion avec FREDON sur captages prioritaires et sensibles Occitanie		09/08/2023
	Réunion technique SCoT Grand Pau		19/09/2023
	Comité de pilotage zones humides SGLB	Prélocalisation	25/09/2023
	Comité de pilotage SCoT Grand Pau		29/09/2023
	Comité national de la refondation 65 - gestion de l'eau	Co-animation	17/11/2023
	Réunion technique SCoT Grand Pau		20/11/2023
	Comité local d'information et de suivi - Cazères-sur-Adour		21/11/2023
	Comité de pilotage schéma directeur de gestion des eaux pluviales	Commune d'Aubagnan - étape règlement & zonage	04/12/2023
	Réunion avec les garants de la CNDP sur l'hôpital de Lanne		06/12/2023
Atelier eau SCoT Grand Pau		07/12/2023	
Comité de pilotage site Natura 2000 de l'Adour et des Barthes de l'Adour		13/12/2023	

THEMATIQUES	SUJET DES REUNIONS	REMARQUES	DATE
Communication	Intervention formation techniciens rivières Vic-en-Bigorre	Volet concertation	11/01/2023
	Réunion d'information sur le SAGE et la gestion de l'eau	Auprès d'ATTAC 65, à leur demande	11/01/2023
	Intervention formation techniciens rivières Vic-en-Bigorre	Volet SAGE et changements climatiques	02/02/2023
	Présentation du SAGE Adour amont	CC Astarac Arros en Gascogne	17/03/2023
	Visio préparatoire intervention Alliance Forêt Bois		27/03/2023
	Rencontre des acteurs gersois de l'environnement		31/03/2023
	Préparation intervention Alliance Forêt Bois		24/04/2023
	Journée de sensibilisation Alliance Forêt Bois	Salle + terrain	11/05/2023
	Atelier Ville à joie - partage de l'eau & conciliation usages	A Malabat ; public : grand public (16 personnes sensibilisées ; 15 min/p.)	05/07/2023
	Point préparatoire atelier sensibilisation CMGO	Avec le syndicat Adour Midouze	26/10/2023
	Rendez-vous téléphonique préparation newsletter	Commune de Fréchendets	22/11/2023
	Point préparatoire atelier sensibilisation CMGO		28/11/2023
Retours d'expérience et suivi des dynamiques des territoires voisins	Réunion nationale des Présidents de CLE	visio	08/02/2023
	Webinaire fonds vert		10/02/2023
	Groupe de travail zones humides SAGE Neste & rivières de Gascogne	Apport retours d'expériences	09/03/2023
	Atelier territorial SAGE Neste & rivières de Gascogne	Apports pour préparation commissions géographiques	05/04/2023
	Réunion nationale des Présidents de CLE	visio	18/10/2023
	CLE Neste & rivières de Gascogne	Visio	07/11/2023
	Réunion préparatoire à l'intervention de fin novembre		14/11/2023
	Journée des animateurs de bassin versant	Bassin Adour	16/11/2023
	Congrès de l'ANEB - intervention	Retour d'expérience partenariat Eveil citoyen - CLE	29-30/11/2023
Journée technique 2023 "Eaux souterraines"	Organisée par le BRGM à destination des animateurs de SAGE	15/12/2023	
Vie de la structure porteuse / coordination	Réunion de service		Tous les 15 à 30 jours
	Réunion d'équipe		17/01/2023
	Entretiens candidats stage concertation		20/02/2023
	Entretiens recrutement SAGE Adour aval		06/04/2023
	Point de recadrage interne déroulé commissions géographiques		24/04/2023
	Entretiens recrutement SAGE Midouze		16/06/2023
	Réunion d'équipe		28/06/2023
	Réunion interSAGE		20/07/2023
	Soutenance Julie	Visio	14/09/2023
	Point projet tuteuré sur le devenir des mesures ERC sur les zones humides		09/11/2023

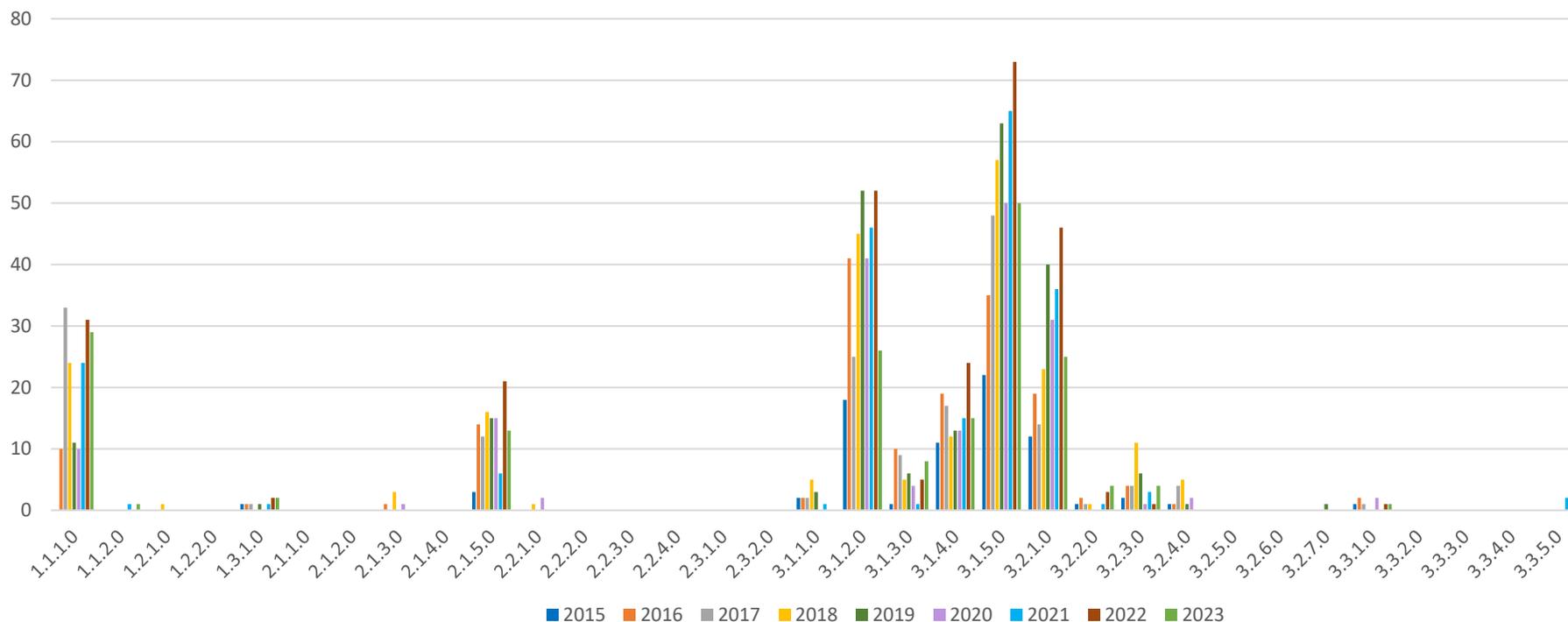
Annexe 2 - Liste des dossiers d'autorisation et de déclaration

DECLARATIONS (envoi à la CLE pour information)				
Réception	Dossier	N° dossier	Nomenclature Eau	Territoire concerné
11/01/2023	Projet d'aménagement d'un parc résidentiel de loisirs	40-2021-00269	2.1.5.0	Herm
16/01/2023	Création d'un puits	65-2022-0100012378	1.1.1.0	Sarriac-Bigorre
13/01/2023	Projet d'aménagement d'un lotissement d'habitations	40-2023-0100009078	2.1.5.0	Saint-Sever
16/01/2023	Création d'un puits	65-2022-0100012347	1.1.1.0	Nouilhan
18/01/2023	Création d'un puits	65-2023-0100012446	1.1.1.0	Estirac
18/01/2023	Création d'un puits	65-2023-0100012489	1.1.1.0	Gayan
18/01/2023	Création d'un puits	65-2023-0100012453	1.1.1.0	Castelnau-Rivière-Basse
18/01/2023	Création d'un puits	65-2023-0100012441	1.1.1.0	Azereix
18/01/2023	Création d'un puits	65-2023-0100012449	1.1.1.0	Aurensan
18/01/2023	Création d'un puits	65-2023-0100012438	1.1.1.0	Artagnan
25/01/2023	Régularisation d'un lotissement d'un parc et d'une voirie	40-2021-00378	2.1.5.0	Haut-Mauco
26/01/2023	Création d'un puits	65-2023-0100012933	1.1.1.0	Orleix
26/01/2023	Création d'un puits	65-2023-0100013127	1.1.1.0	Estirac
30/01/2023	Construction d'une surface commerciale	65-2023-0100013032	2.1.5.0	Séméac
30/01/2023	Création d'un puits	65-2023-0100013215	1.1.1.0	Orleix
30/01/2023	Création d'un puits	65-2023-0100013212	1.1.1.0	Maubourguet
13/02/2023	Remplacement ouvrage d'art	65-2022-0100013306	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Castelnau-Rivière-Basse
13/02/2023	Réparation ouvrage d'art	65-2022-0100013292	3.1.5.0	Pouzac
14/02/2023	Renaturation de cours d'eau	40-2023-00002	3.3.5.0	Coudures ; Aubagnan
17/02/2023	Remise en état pile ouvrage ferroviaire	40-2023-122	3.1.2.0	Saint-Sever
17/02/2023	Création d'un piézomètre	40-2023-00106	1.1.1.0	Dax
17/02/2023	Création de deux piézomètres	40-2023-00107	1.1.1.0	Saint-Paul-lès-Dax
17/02/2023	Création d'un puits	65-2023-0100014233	1.1.1.0	Bordères-sur-Echez
20/02/2023	Réparation ouvrage d'art	65-2023-0100014022	3.1.3.0 ; 3.1.5.0	Saint-Lanne
06/03/2023	Mise en place d'enrochements	65-2022-00007621	3.1.4.0	Horgues
06/03/2023	Création d'un pont et de cinq passages à gué	65-2023-0100012027	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Ossun
06/03/2023	Réparation ouvrage d'art	65-2023-01000013299	3.1.5.0	Argelès-Bagnères
06/03/2023	Réparation ouvrage d'art	65-2023-0100013304	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Orincles
16/03/2023	Réparation ouvrage d'art	65-2023-0100016486	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Saint-Lanne
20/03/2023	Réparation ouvrage d'art	65-2023-0100016486	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Sombrun
21/03/2023	Extension de lotissement La forêt	DIOTA-230220-112707-480-017	2.1.5.0	Téthieu
21/03/2023	Réparation ouvrage d'art	65-2023-0100016486	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Tostat, Escondeaux
21/03/2023	Création d'une traversée temporaire	65-2022-0100016122	3.1.3.0	Bagnères-de-Bigorre
21/03/2023	Projet de centrale agrivoltaïque	40-2023-0100011914	3.3.1.0	Benquet
22/03/2023	Réparation ouvrage d'art	65-2023-0100016486	3.1.2.0	Peyraube
24/03/2023	Remplacement d'un forage d'irrigation	2023-269	1.1.1.0	Castets
24/03/2023	Création d'un forage irrigation	2023-272	1.1.1.0	Aurice
28/03/2023	Faucardage déversoir du lac d'Orleix	65-2023-0100017312	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Orleix
28/03/2023	Remplacement soutènement	65-2023-0100016357	3.1.5.0	Pouzac

Réception	Dossier	N° dossier	Nomenclature Eau	Territoire concerné
12/04/2023	Entretien du ruisseau de Mauba par extraction de sédiments	40-2023-0100017983	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Laurède ; Poyanne
12/04/2023	Entretien du ruisseau de Cantan par extraction de sédiments	40-2023-0100018580	3.1.2.0 ; 3.1.4.0	Laurède
12/04/2023	Projet de parc résidentiel de loisirs Herm 2	40-2023-0100015184	2.1.5.0	Herm
12/04/2023	Entretien pluriannuel de la prise d'eau du moulin de Goux	65-2023-0100017787	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Castelnau-Rivière-Basse
27/04/2023	Création de 2 forages d'irrigation	2023-375	1.1.1.0	Gourbera
27/04/2023	Création de 2 forages d'irrigation	2023-379	1.1.1.0	Benquet
27/04/2023	Faucardage canaux	65-2023-0100019223	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Sarniguet
27/04/2023	Réparation ouvrage d'art et mur	65-2023-0100018859	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Thermes-Magnoac
27/04/2023	Remplacement ouvrage d'art	65-2023-0100018849	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Lalanne
10/05/2023	Prorogation de la DIG relative au PPG des cours d'eau des bassins versants du Bahus et du Gabas	40-2023-00206	NR	
10/05/2023	Projet de lotissement « Le Borde »	40-2023-0100016141	2.1.5.0	Téthieu
10/05/2023	Régularisation d'un remblai en lit majeur	2023-489	3.2.2.0	Montaut
12/05/2023	Création d'un forage d'irrigation		1.1.1.0	Tartas
17/05/2023	Entretien de la prise d'eau du canal du Moulin	65-2023-0100020884	3.1.5.0	Pouzac
17/05/2023	Elargissement passage busé dans le cadre de la création d'un lotissement	65-2023-0100018492	3.1.3.0	Laloubère
25/05/2023	Projet de lotissement « Malaou »	40-2023-0100016501	2.1.5.0	Bretagne-de-Marsan
30/05/2023	Reprise d'encrochements	65-2023-0100021282	3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Goudon
31/05/2023	Consolidation du pont et de confortement des berges	32-2023-0100013769	3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Armentieux
31/05/2023	Consolidation du pont et de confortement des berges	32-2023-010014492	3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Aux Aussat
31/05/2023	Réfection d'un pont	32-2023-0100017504	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Segos
31/05/2023	Entretien canal d'irrigation	65-2023-0100021969	3.2.1.0	Tostat ; Ugnouas ; Bazillac
31/05/2023	Faucardage fossés RD8	65-2023-0100021802	3.2.1.0	Ordizan ; Antist ; Montgaillard ; Vielle-Adour ; Bernac-Débat ; Bernac Dessus ; Allier ; Salles Adour ; Soues
07/06/2023	Modification d'écoulement	65-2023-0100021603	NR	Uzer
07/06/2023	Mise en place d'encrochements	65-2023-0100020865	3.1.5.0	Campan
09/06/2023	Entretien d'un cours d'eau par extraction de sédiments	AIOT 010001403	3.2.1.0 ; 3.1.5.0	Goos
09/06/2023	Entretien du ruisseau de Mauba par extraction de sédiments	AIOT0100014420	3.2.1.0 ; 3.1.5.0	Laurède ; Poyanne
09/06/2023	Projet de lotissement « de la Tour »	40-2023-0100016719	2.1.5.0	Candresse
09/06/2023	Rejet d'eaux d'exhaure	65-2023-0100020920		Asque
16/06/2023	Réparation ouvrage d'art de franchissement	65-2023-0100022977	3.1.2.0	Maubourguet
26/06/2023	Traversée provisoire de cours d'eau pour exploitation forestière	65-2023-0100023065	3.1.5.0	Aspin-Aure
26/06/2023	Réalisation d'un pont busé et élargissement d'un pont existant	AIOT N° 0100016346	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0	Maulichères
28/06/2023	Réparation ouvrage d'art	65-2023-0100018863	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Antin
30/06/2023	Réparation ouvrage d'art	65-2023-0100023672	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Ségalas
10/07/2023	Franchissement temporaire de cours d'eau	65-2023-0100024310	3.1.5.0	Beaudéan
10/07/2023	Franchissement temporaire de cours d'eau	65-2023-0100024578	3.1.5.0	Bagnères-de-Bigorre
10/07/2023	Réfection d'un accès riverain	65-2023-0100024667	3.1.4.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Julos
10/07/2023	Remplacement ouvrage d'art	65-2023-0100024674	3.1.5.0	Campan
10/07/2023	Remplacement ouvrage d'art	65-2023-0100024672	3.1.5.0	Campan
13/07/2023	Régularisation de la base de loisirs de la Saucille	2023-934	1.1.1.0 ; 1.1.2.0 ; 1.3.1.0 ; 3.2.2.0 ; 3.2.3.0	Mugron
13/07/2023	Création d'un forage	2023-921	1.1.1.0	Lesgor
18/07/2023	Restauration d'un pont	32-2023-0100013888	3.1.2.0	Lelin-Lapujolle

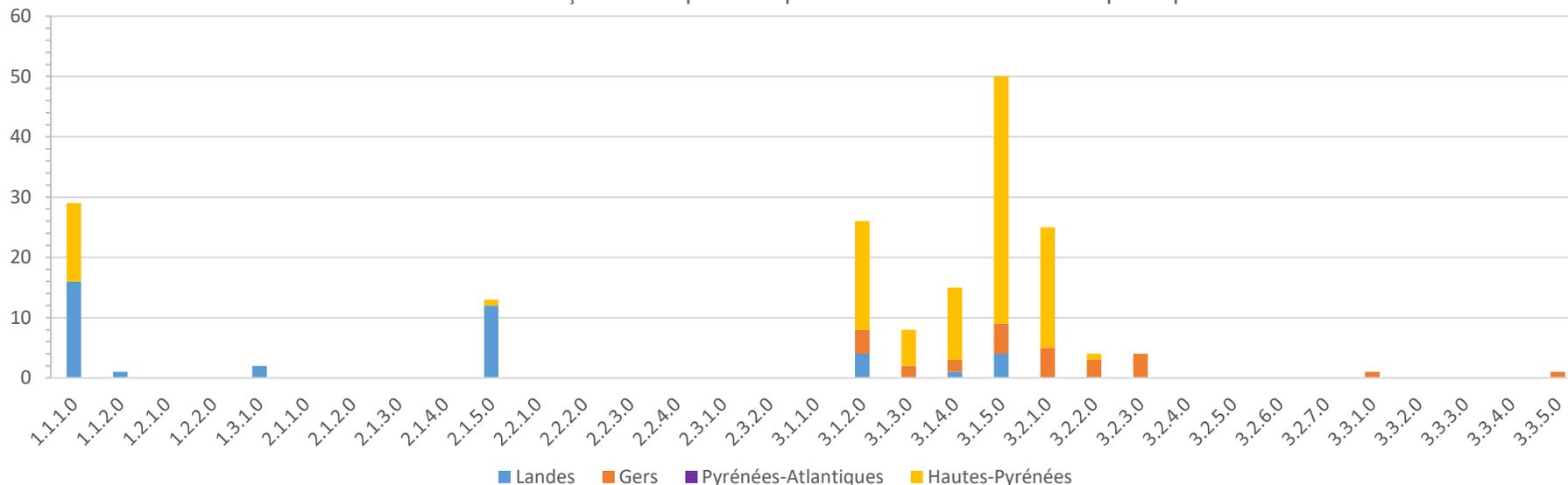
Réception	Dossier	N° dossier	Nomenclature Eau	Territoire concerné
21/07/2023	Remplacement d'un ouvrage d'art par une buse	65-2023-0100024690	3.1.2.0 ; 3.1.3.0	Ibos
21/07/2023	Mise en place d'enrochement	65-2023-0100025445	3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Mauvezin
21/07/2023	Faucardage du canal du Moulin	65-2023-0100026052	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Bagnères-de-Bigorre
21/07/2023	Mise en place d'enrochement	65-2023-0100019226	3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Juillan
24/07/2023	Remplacement d'ouvrages de soutènement	65-2023-0100026056	3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Germs-sur-l'Oussouet
24/07/2023	Démolition - Reconstruction du Pont Bouridé	65-2023-0100025270	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.2.0	Barbazan-Debat
26/07/2023	Construction d'un remblai de protection contre les inondations de la station de pompage de Marseillon	40-2023-0100025703	3.2.2.0	Audignon
08/08/2023	Réfection busage	32-2023-0100027884	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0	Villecomtal sur Arros
08/08/2023	Projet Lotissement le bois de Cantemerle III	AIOT 0100008656	2.1.5.0	Bas-Mauco
08/08/2023	Création d'un pont busé	65-2023-0100026276	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0	Benac
08/08/2023	Faucardage du Ruisseau des Graves	65-2023-0100027747	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Lézignan
22/08/2023	Vérification état canalisation de gaz	40-2023-0100022355	1.3.1.0 ; 3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Bahus-Soubiran
23/08/2023	Reconnaissance de plan d'eau et prescriptions spécifiques		3.2.3.0	Montgaillard
23/08/2023	Modification de l'autorisation relative à la digue le long de l'Adour	40-2023-877	NR	Larrivière-Saint-Savin
23/08/2023	Création de 4 piézomètres	40-2023-0100022484	1.1.1.0	Saint-Paul-lès-Dax
04/09/2023	Remplacement et création de forages DFCI	40-2023-0100028948	1.1.1.0	Magescq
04/09/2023	Remplacement forage d'irrigation	40-2023-0100028555	1.1.1.0	Campagne
04/09/2023	Création d'un forage pour la défense contre les incendies	40-2023-0100028923	1.1.1.0	Laluque
05/09/2023	Curage de la réserve incendie	65-2023-0100026721	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Louey
08/09/2023	Faucardage	65-2023-0100029225	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Rabastens-de-Bigorre
08/09/2023	Mise en place de 40 ml d'enrochements	65-2023-0100029223	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Rabastens-de-Bigorre
18/09/2023	Mise en place d'enrochements	65-2023-0100029450	3.1.4.0	Campan
18/09/2023	Mise en place d'enrochements	65-2023-0100029460	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Asté
20/09/2023	Mise en place de canalisation en traversée de l'Adour	65-2023-0100029811	3.1.5.0	Bagnères-de-Bigorre
29/09/2023	Réfection d'un pont	65-2023-0100028549	3.1.4.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Castelvieilh
29/09/2023	Faucardage	65-2023-0100029820	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Juillan
16/10/2023	Gestion des matériaux et travaux au niveau du seuil de la centrale hydroélectrique de Soues	65-2023-0100014947-2	3.1.2.0 ; 3.2.1.0	Soues
16/10/2023	Traversée de cours d'eau	65-2023-0100029799	3.1.5.0	Barbazan-Dessus ; Hitte
18/10/2023	Travaux de désensablement partiels	40-2023-0100032017	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Nousse
18/10/2023	Curage prise d'eau centrale Tapie	65-2023-0100031682	3.2.1.0	Asté
20/10/2023	Déplacement canal	65-2023-0100032129	3.2.1.0	Lafitole
20/10/2023	Faucardage	65-2023-0100032265	3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Bernac-Debat
20/10/2023	Traitement des atterrissements embouchure du lac	65-2023-0100029447	3.1.2.0	Campan
20/10/2023	Traitement des atterrissements	65-2023-0100029446	3.1.2.0	Campan
20/10/2023	Mise en place d'enrochements	65-2023-0100029441	3.1.4.0	Campan
06/11/2023	Reconnaissance de plan d'eau et prescriptions spécifiques	40-2023-00037	3.2.3.0	Montgaillard, Saint-Sever
14/11/2023	Complément d'autorisation concernant un plan d'eau	40-2019-00115	3.2.3.0	Montgaillard
14/11/2023	Projet de lotissement Tchoupayre	40-2023-0100032685	2.1.5.0	Audon
20/11/2023	Création d'un piézomètre	40-2023-0100022484	1.1.1.0	Saint-Vincent-de-Paul
29/11/2023	Création d'un forage d'irrigation	40-2023-0100018817	1.1.1.0	Pontonx-sur-Adour
13/12/2023	Création d'un forage d'irrigation	40-2023-0100011407	1.1.1.0	Souprosse
13/12/2023	Projet modificatif - Résidence « Jeuniors »	40-2023-0100034472	2.1.5.0	Aire-sur-l'Adour
13/12/2023	Projet de lotissement de 19 lots	40-2023-0100020106	2.1.5.0	Hinx

Evolution du nombre de dossiers de déclaration reçu par rubrique de la nomenclature Eau associée



Les tendances observées par le passé se poursuivent en 2023, avec néanmoins une tendance au ralentissement par rapport à 2022 qui a été une année exceptionnelle en nombre de projets sur le territoire.

Nombre de dossiers de déclaration reçu en 2023 par rubrique de la nomenclature Eau et par département



L'approche départementale des rubriques de la nomenclature Eau doit tenir compte de la part des départements concernés sur le territoire du SAGE et des caractéristiques du territoire. Les tendances enregistrées les années précédentes se poursuivent : développement de lotissement principalement en secteur landais, gestion des cours d'eau plus interventionniste dans les Hautes-Pyrénées (en lien avec la nature des cours d'eau) avec davantage de travaux modifiant le profil en travers et/ou en long du cours d'eau, etc. On notera également la poursuite des renouvellements de forages (1.1.1.0) sur la partie landaise et haut-pyrénéenne.

AUTORISATIONS ET CONSULTATIONS (envoi à la CLE pour avis)						
Date	Dossier	Avis émis	Avis remis par	Nomenclature Eau	Territoire	Retour sur avis de la CLE
13/01/2023	Renouvellement de l'autorisation unique de prélèvements Neste & rivières de Gascogne	Compatibilité	Bureau		Bassin du Bouès	
29/04/2023	Extension de la ZAC Pyrenia	Compatibilité avec 2 réserves et 1 recommandation	Bureau	2.1.5.0	Azereix, Juillan et Ossun	
21/04/2023	Mise en exploitation temporaire du forage Titon	Compatibilité avec 1 recommandation	Bureau	1.1.2.0 & 1.3.1.0	Souprosse	/
02/06/2023	Carrière de Chis (version modifiée)	Compatibilité	Bureau		Chis	Maintien avis initial ; réalimentation depuis la gravière envisagée
20/09/2023	Mise en conformité seuil des Barthères	Compatibilité avec 3 recommandations	Bureau	3.1.1.0 ; 3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Izotges	